



Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS
www.lesamisdesarts-delasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

EXPOSITION VIRTUELLE
Les Fables de la Fontaine
Été 2021
(de juin à septembre)

Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner pour **le 28 MAI 2021**. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

NOM - Prénom :	
----------------	--

Adresse :

Tél : Email : (très lisible SVP) :

Portable : Site Internet :

Souhaitez-vous que votre adresse mail (et/ou site) figure sur le site de l'exposition ? OUI NON

N° de SIRET :

Le thème de cette exposition virtuelle est : *les fables de Jean de la Fontaine* dont nous fêterons cette année les 400 ans de sa naissance (fables mais aussi fables revisitées à votre gré). Vous pourrez exposer deux tableaux :

- 1 sur le thème des fables de Jean de la Fontaine
- 1 hors thème mais qui n'aura jamais été exposé

Si vous ne participez pas au concours, vous ne pourrez exposer qu'un seul tableau

TITRE DE L'ŒUVRE Veuillez écrire lisiblement de préférence en majuscules d'imprimerie les titres de vos œuvres	Concours	TECHNIQUE	FORMAT	PRIX
- 1				€
- 2				€

Pour participer à cette exposition virtuelle, vous devez adhérer à notre association ; le montant de la cotisation annuelle est de **20 €, 10 € pour les 18/25 ans, 5 € pour les mineurs**, à régler par chèque bancaire uniquement à l'ordre des Amis des Arts de la Somme.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition virtuelle, et en accepte l'intégralité.

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette exposition virtuelle, la Société des Amis des Arts s'engage à la réception des inscriptions et des photos des œuvres, à la mise en ligne de ces photos et à promouvoir cette exposition virtuelle dans la presse et les médias. De son côté, l'artiste s'engage à respecter le règlement dans sa totalité, s'acquitter de son adhésion à l'association et accueillir le verdict du jury avec sérénité.

Date

Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : COTISATION : Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à cette exposition virtuelle. La COTISATION annuelle est de **20 €** (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)

ARTICLE 2 : NOMBRE D'ŒUVRES : 2 maximum (1 pour le concours – 1 hors thème)

Les photos des œuvres devront nous être envoyées par mail sous format JPEG HAUTE DEFINITION EXCLUSIVEMENT – LES PHOTOS SUR PAPIER SERONT REFUSEES

ARTICLE 3 : TECHNIQUES : Peintures - sculpture - photographie – mosaïque.

Seront refusées : les copies d'œuvres d'artistes, **les œuvres déjà présentées lors de nos précédents salons**, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue de cette exposition

Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.

ARTICLE 4 : Prix Jean de la Fontaine

Trois prix seront décernés par un jury qui se réunira début juin (**1^{er} Prix : 200 € - 2^{ème} Prix : 100 € - 3^{ème} Prix : 50 €**).

Ainsi qu'un prix récompensant une œuvre hors concours d'un montant de **100 €**.

Afin que cette exposition virtuelle soit une réussite, les participants sont invités à en avertir largement le public par l'intermédiaire de leurs contacts.

RAPPEL :

DÉLAI D'INSCRIPTION : avant le **28 mai 2021**

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES : **1 à 2 (1 sur le thème des fables de Jean de la Fontaine et un hors thème mais n'ayant jamais été exposé. Si vous ne participez pas au concours, vous ne pourrez exposer qu'une seule œuvre.**

Société des Amis des Arts de la Somme

Association fondée en 1835, Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

lesamisdesartsdelasomme@gmail.com - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>